



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

SAS BCTE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BCTE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

13062512200010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FALLOU

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la creation d'une unite de methanisation d'environ 2 ha d'emprise au sol, incluant les zones impermeabilisees et les dependances vertes. Sur les parcelles du futur projet se trouve des parcelles anciennement en jacheres par la COOP de BONNEVAL. Les terres sont incultes depuis 2 ans. Le projet est soumis a la declaration ICPE (Rubrique 2781-1).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples : - Le projet permettra la valorisation de dechets d'industrie agroalimentaire (pulpe de betterave, issues de cereales), cela s'inscrit dans le cadre d'une economie circulaire par double valorisation de dechets agricoles et d'industries agro-alimentaires - Le biomethane sera commercialise par la SAS BCTE. Le debit d'injection previsionnel sera d'environ 130 Nm3 /h, ce qui contribue a l'effort de production d'energies renouvelables - Le digestat (solide et liquide), engrais naturel issu de la digestion des matieres integrees dans l'unite sera epandu sur les parcelles agricoles des exploitants apporteurs de substrats au projet autour de l'unite de methanisation en remplacement d'engrais mineraux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier de réalisation du projet prévoit un démarrage des travaux de terrassement et de voirie, réseaux divers (VRD) en T3 2028 afin de préparer les fondations du site. Cette phase préparatoire sera immédiatement suivie par le chantier de génie civil comprenant la construction des dalles des silos de stockage pour les intrants, ainsi que la construction des cuves de méthanisation (digesteur) et de la fosse de stockage du digestat. A partir de 2029, l'installation entrera dans sa phase de mise en place des équipements avec la pose progressive des systèmes d'incorporation comme les tremies, du séparateur de phase, ainsi que de l'ensemble de l'hydraulique comprenant les vannes, les pompes et les réseaux de transport du biogaz.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La mise en service de l'unité de méthanisation débutera par une phase de tests d'étanchéité et de montée en charge biologique du digesteur pour lancer la production de gaz. Une fois le biogaz purifié par l'unité d'épuration, le raccordement au réseau permet l'injection du biométhane après validation du gestionnaire. Cette étape cruciale sera actée par un procès-verbal de réception et l'attestation de première injection. Celle-ci est prévue pour le S2 2029. La cessation d'activité de l'ICPE suivra la procédure réglementaire, qui est régie par les articles Article R512-75-1 et suivants du Code de l'environnement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher	(158, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : , " Lat. : , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Bonneval est couverte par le PPRI LOIR, mais le projet est situe en dehors
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Date de prescription : 23/09/2005 Date d'approbation : 23/02/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZPS FR2410002 Beauce et vallée de la Conie
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Raccordement au réseau public d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Raccordement au reseau public d'eau potable Instruction SPANC en cours
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Anciennement jachere et inculte depuis 2 ans, le site n'est pas compose d'espece vegetale patrimoniale ou protegee, ni de potentialite d'especes protegees ou patrimoniales de reptiles, d'amphibiens, de mammiferes et d'invertebres. Pour l'avifaune vue la composition floristique et la structure de sa vegetation les potentialites sont extremement reduites en nidification et en periode
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet realise une expertise prealable au lancement des travaux de decapage pour verifier la presence/absence d'especes protegees nicheuses et en particulier d'Edicneme criard ou de Bursard cendre. En cas de presence de couples nicheurs installes sur la zone du projet ou dans un perimetre de 200 m autour de la zone de travaux, les travaux de decapage seront decales dans le temps pour ne pas perturber la reproduction.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	2ha de terres incultes faisant suite a des jacheres
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic lie aux apports de matieres entrantes, s'eleve a environ 1 trajets par jour ouvre en moyenne. Le trafic de l' unite de methanisation est donc d'environ 8 trajets par jour ouvre uniquement pendant les periodes d'epandage de digestat, soit 4 periodes de 15 jours mars et avril et entre aout et octobre. Toutefois, des pics de trafic journalier sont observes en mai pouvant atteindre 18 trajets par jour ouvre lors des recoltes des CIVE d'hiver
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic lie aux apports de matieres entrantes, s'eleve a environ 1 trajets par jour ouvre en moyenne. Le trafic de l' unite de methanisation est donc d'environ 8 trajets par jour ouvre uniquement pendant les periodes d'epandage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le niveau sonore respectera l'Arrete du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions generales applicables aux installations classees de methanisation soumises a declaration Des mesures seront realisees tous les 3 ans
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux propres seront rejetees dans un bassin d'orage puis dans une noue d'infiltration. Les eaux sales font l'objet d'une unite traitement et d'un rejet en noue (en cours d'instruction SPANC)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux propres seront rejetees dans un bassin d'orage puis dans une noue d'infiltration. Les eaux sales font l'objet d'une unite traitement et d'un rejet en noue (en cours d'instruction SPANC)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le digestat (solide et liquide), engrais naturel issu de la digestion des matières intégrées dans l'unité sera épandu sur les parcelles agricoles des exploitants apporteurs de substrats au projet autour de l'unité de méthanisation en remplacement d'engrais minéraux
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Impact sur le paysage : des mesures d'intégration paysagères seront prises. Choix harmonieux des couleurs en adéquation avec les possibles prescriptions du service instructeurs
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les données collectées laisse entrevoir l'absence de zone humide définie selon les termes de l'arrêté du 23/06/2008 sur les zones d'emprise du projet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Source : Expertise faune-flore réalisée en août 2026 incluant une évaluation des incidences Natura 2000, Calidris Mesures en phase conception : - Optimisation spatiale du projet de manière à utiliser le moins d'emprise foncière possible au profit d'espaces verts - Accès direct depuis une voirie existante afin d'éviter la réalisation de voies nouvelles - Localisation du projet au droit du chemin agricole pour limiter les emprises - Evitement des zones potentiellement humides - Intégration paysagère du projet avec la plantation d'essences locales Mesures en phase travaux : - Le projet réalise une expertise préalable au lancement des travaux de décapage pour vérifier la présence/absence d'espèces protégées nicheuses et en particulier d'Édicneme criard ou de Bursard cendre. En cas de présence de couples nicheurs installés sur la zone du projet ou dans un périmètre de 200 m autour de la zone de travaux, les travaux de décapage seront décalés dans le temps pour ne pas perturber la reproduction. Mesures en phase exploitation : - Mise en place d'un éclairage vers le bas et réduit avec déclencheurs automatiques calibres pour éviter tout déclenchement par les chiroptères - Afin de réduire le risque de piéger des oiseaux dans les installations, les ouvertures donnant accès aux locaux sociaux doivent être calfeutrées à l'aide de filet rigide avec des mailles inférieures ou égales à 3x3 cm. - La circulation dans le site et vers le site sera organisée pour suivre des itinéraires similaires tout au long du cycle d'utilisation de l'installation, pour que les animaux s'habituent aux passages des engins

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Attendu : que l'évaluation des incidences montre sans aucun doute raisonnable que le projet n'aura pas d'incidence significative sur les objectifs de conservation de la ZPS que le projet présente des effets évités ou suffisamment réduits au regard des potentialités d'accueil du site pour la faune et des mesures associées que le projet évite les zones potentiellement humides; Il apparaît clair que les risques d'impacts sur la biocénose ne sont pas suffisamment caractérisés

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FALLOU

Prénom Eric

Qualité du signataire President de la SAS

À Bonneval

Fait le 27-08-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)